

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**6 mars 2017**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 6 mars 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Julie Pouliot a motivé son absence.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

Denyse Saint-Pierre, agente de développement, est présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 02.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-03-01**

Il est proposé par ***Perry Bell***

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2017**

**2017-03-02**

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 6 et du 20 février 2017, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen demande qu'on exige des nouveaux arrivants, qu'ils se conforment aux normes environnementales.

**5. DEMANDES DE CITOYENS**

**5.1 St-Louis-de-Gonzague**

On ne donne pas suite à cette demande.

**5.2 Demande de SICA**

**2017-03-03**

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU d'accorder le montant de 6 000 \$ à l'organisme SICA pour la poursuite de ses activités de développement.<sup>i</sup>

ADOPTÉE

### **5.3 Une Pensée pour toi**

**2017-03-04**

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 250\$ à l'organisme Une Pensée pour toi dont la mission est de soutenir les personnes âgées et seules de notre municipalité.<sup>ii</sup>

ADOPTÉE

### **5.4 Polyvalente LSL – voyage humanitaire**

On ne donne pas suite à cette demande.

### **5.5 Fondation Pauline Beaudry**

On ne donne pas suite à cette demande.

### **5.6 Mois de la Jonquille**

**2017-03-05**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR **Perry Bell**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.<sup>iii</sup>

ADOPTÉE

### **5.7 Opération Nez Rouge**

On ne donne pas suite à cette demande.

## **6. RAPPORT DU MAIRE**

Le Maire Yann Vallières résume ses rencontres effectuées durant le mois de février. Le 9 février, il a participé à une journée organisée par la députée Marie-Claude Bibeau sur la Colline parlementaire à Ottawa, au sujet des différents programmes gouvernementaux. Le 14, il est allé à la rencontre pour l'OMH. Le 15, il avait le suivi du comité sur le PDZA. Le 20, il est allé à la Place Auckland où se tenait une consultation sur le transport collectif du Haut-Saint-François. Le 22, il a participé à la consultation des organismes locaux. Le 23, il avait le conseil d'administration de Valoris. Le 24, il est allé au brunch de St-Malo. Le 27, il a rencontré un citoyen. Et le 2 mars, il a participé à un Lac-à l'épaule avec les autres municipalités de la MRC.

### **6.1 Représentations**

Les conseillers et conseillères présentent leurs différentes représentations pour le mois de février. Marc Bégin et a participé aux réunions de SICA les 8 février et 1<sup>er</sup> mars. Le 14, il est allé à la réunion pour l'OMH, le 20, il était à la rencontre pour le transport collectif et le 22, il a participé à la rencontre pour les OSBL.

Audrey Turgeon a participé au carnaval.

Perry Bell a participé à la réunion de SICA le 8 février, à la rencontre sur le transport collectif le 20 ainsi qu'à la rencontre pour les OSBL le 22.

Lee Brazel était à la rencontre pour le transport collectif du Haut-Saint-François le 20.

Pierre Blouin était à la rencontre pour le transport collectif le 20 février, ainsi qu'à la rencontre pour les OSBL le 22. Il a aussi participé au carnaval.

### **6.2 Développement social et économique**

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours.

Elle nous annonce aussi que la borne de recharge pour véhicule électrique sera bientôt en fonction.

### **6.3 Appui Internet H.V**

**2017-03-06**

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'appuyer l'organisme à but non lucratif «Communication Haut-Saint-François» - à qui la MRC du Haut-Saint-François a confié la gestion de son réseau internet - dans son appel de projets aux programmes Brancher pour innover au gouvernement fédéral et Québec branché au gouvernement provincial afin d'obtenir du financement pour mettre à niveau le réseau internet haute vitesse existant et faire qu'encore plus de citoyens du Haut-Saint-François bénéficient d'une connexion internet à un coût comparable à ceux des services offerts en milieu urbain, d'un réseau plus fiable, plus étendu, doté d'une technologie LTE plus puissante et dont les mises à jour peuvent s'effectuer à distance.<sup>iv</sup>

ADOPTÉE

### **6.4 Entente Internet H.V.**

**2017-03-07**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en date du 14 septembre 2009 la résolution 2009-09-08 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QUE la MRC désire céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU :

QUE l'entente intermunicipale soit modifiée conformément au document de modification joint à la présente résolution, lequel sera, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexé à l' « Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 pour en faire partie intégrante;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale.<sup>v</sup>

ADOPTÉE

## **6.5 Ministère de la Famille**

**2017-03-08**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire toujours participer au Programme ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire Yann Vallières à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton la convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme.<sup>vi</sup>

ADOPTÉE

## **6.6 Représentants municipaux au C.A. de l'OMH**

**2017-03-09**

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU nommer Marc Bégin, Jean-Marc Doyon et Claude Perron comme représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore-de-Clifton.<sup>vii</sup>

ADOPTÉ

## **6.7 N.Drouin**

Une lettre présentée le mois dernier par M. Normand Drouin est présentée à nouveau avec quelques modifications.

## **7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

### **7.1 Administration**

Le directeur général commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 28 février 2017.

### 7.1.1 Ateliers de formation

**2017-03-10**

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU :

d'inscrire Bibiane Leclerc à la formation « Les obligations de loyauté et de confidentialité à l'ère des médias sociaux », le 30 mars 2017 à Sherbrooke, dispensée par Monty Sylvestre, conseillers juridique ;

d'inscrire Gaétan Perron et Bibiane Leclerc à la formation « Votre réalité expliquée par la jurisprudence », le 11 mai 2017 à Sherbrooke, dispensée par Monty Sylvestre, conseillers juridique ;

que les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.<sup>viii</sup>

ADOPTÉE

### 7.1.2 Mesures appariement

**2017-03-11**

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2016 pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE le conseil de Saint-Isidore-de-Clifton autorise le directeur général et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2016 une affectation débiteur de 454\$ au poste « Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir » nécessaire pour pallier à ce déséquilibre.<sup>ix</sup>

ADOPTÉE

### 7.1.3 Congrès ADMQ

**2017-03-12**

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à participer au congrès annuel de l'ADMQ du 14 au 16 juin 2017 au coût de 519\$ (avant taxes) à Québec et que les frais de séjour et de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

### 7.1.4 Contrat J.Brown

**2017-03-13**

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de Jonathan Brown selon les termes du contrat à intervenir, pour une période de 12 mois, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

ADOPTÉE

## 7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en février. Ils ont pratiqué ce mois-ci, leurs technique d'autosauvetage. Huit pompiers étaient présents.

Le directeur Daniel Fortier est allé à la rencontre des chefs incendie à Acton où il a été question d'un nouveau règlement qui obligera le nettoyage des habits de pompiers après chaque sortie et au moins 2 fois par année.

Les pompiers Christian Labranche, Daniel Fortier et Réjean Ruel sont allés servir au brunch des pompiers à St-Malo le 24 février.

Comme sorties, les pompiers sont allés en entraide pour un feu à Martinville. L'intervention a duré 5 heures. Ils sont aussi intervenus pour un feu d'herbe sur le chemin Clifton-Est.

### 7.2.1 Formation des pompiers

2017-03-14

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.<sup>x</sup>

ADOPTÉE

### 7.3 Voirie municipale

Le directeur fait un compte-rendu sur les activités qui ont eu lieu au garage durant le mois. Un nouveau camion devra être acheté dans les prochains mois.

#### 7.3.1 Sécurité chemin Auckland et rue Principale

Le ministère des Transports ne trouve pas pertinent les modifications que nous leur avons demandées l'an dernier pour améliorer la sécurité sur le chemin Auckland et la rue Principale.

#### 7.3.2 Chemin de la Pointe

2017-03-15

**CONSIDÉRANT QU'**en 2010, un jugement de la cour d'Appel du Québec reconnaissait le Chemin de la Pointe comme propriété de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

**CONSIDÉRANT QUE** ce jugement n'avait pas été enregistré au registre foncier du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut présenter une demande au ministère Ressources naturelles, afin de régulariser la situation, telle que proposée au conseil par l'arpenteur Daniel Parent dans le dossier 2007-127, minute 7976, selon le plan n°1142782;

À CES CAUSES,

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU

D'accorder le permis de lotissement dans le dossier 2007-127, minute 7976, selon le plan n°1142782 présenté au conseil par l'arpenteur-géomètre Daniel Parent.

ADOPTÉE

### **7.3.3 Formation espaces clos**

**2017-03-16**

Il est proposé par **Marc Bégin**

D'inscrire Frédéric Dodier à la formation « Espace clos – formation initiale », les 8 et 9 mai 2017 à La Patrie, dispensée par l'APSAM, au montant de 213\$ ;

que les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.<sup>xi</sup>

ADOPTÉE

### **7.4 Comité du Camping Vert**

À la suite de leur dernière rencontre, les membres du comité du Camping Vert ont formulé des recommandations pour la promotion et pour l'entretien des équipements et des infrastructures, avant le début de la saison 2017.

### **7.5 Distribution arbres**

Encore cette année, une demande a été faite auprès de l'association forestière du sud du Québec pour l'obtention d'arbres, qui seront distribués aux citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton ainsi qu'aux élèves de l'école primaire le 23 mai. La distribution se fera le samedi 20 mai.

### **7.6 Modification Plan d'intervention TECQ**

**2017-03-17**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de mandaté la firme Avizo à modifier le Plan d'intervention TECQ afin d'y inclure la réfection de la conduite d'alimentation en eau potable située en bordure du Chemin du 8<sup>e</sup> rang, dans le cadre du projet de mise aux normes du puits existant, tel que présenté au conseil dans l'offre de services n° INF-1187-1A17, au montant de 2 000 \$ (avant taxes).<sup>xii</sup>

ADOPTÉE

## **8. RÈGLEMENTS**

### **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-108**

**2017-03-18**

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales se tiendront à l'automne 2017 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 6 février 2017 par **Pierre Blouin**.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2017, à savoir :

#### **ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 450 \$ pour le jour du vote par anticipation et 650 \$ pour le jour du scrutin, pour les fonctions qu'il exerce.

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 550 \$.

#### **ARTICLE 2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalente au trois quarts (3/4) de la rémunération du président d'élection pour les fonctions qu'il exerce.

#### **ARTICLE 3 ADOINTE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION (S'IL Y A LIEU)**

Lorsque requis par le président d'élection, l'adjoiné au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalente à la moitié (1/2) de la rémunération du président d'élection pour les fonctions qu'il exerce.

#### **ARTICLE 4 SCRUTATEUR**

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de :

- 150 \$ pour chaque journée du vote par anticipation;
- 165 \$ pour la journée du scrutin;
- 35 \$ pour le dépouillement (scrutateur du vote par anticipation).

#### **ARTICLE 5 SECRÉTAIRE DE BUREAU DE VOTE**

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de :

- 135 \$ pour chaque journée de vote par anticipation;
- 150 \$ pour la journée du scrutin.
- 35 \$ pour le dépouillement (secrétaire du vote par anticipation).

#### **ARTICLE 6 MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION**

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

- 135 \$ pour chaque journée du vote par anticipation;
- 150 \$ pour la journée du scrutin.

#### **ARTICLE 7 MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale, y compris le secrétaire de cette commission et l'agent réviseur, a le droit de recevoir une rémunération de 15\$ pour chaque heure où il siège.

#### **ARTICLE 8 PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE**

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) a le droit de recevoir une rémunération de :

- 135 \$ pour chaque journée du vote par anticipation;
- 150 \$ pour la journée du scrutin.

#### **ARTICLE 9 PERSONNEL EN FORMATION**

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 15 \$ de l'heure pour toute session de formation.



**ARTICLE 10 PERSONNEL À TITRE DE SUBSTITUTS (SUR APPEL POUR EMPLACEMENT LE JOUR DU BVA ET LE JOUR DU SCRUTIN) :**

En proportion des modalités de rémunération prévues au présent règlement (minimum de 75\$)

**ARTICLE 11 CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions simultanées donne droit seulement à la rémunération la plus élevée. Par exemple, le secrétaire d'élection qui agit à titre de PRIMO lors du vote par anticipation, n'a pas droit à une rémunération supplémentaire à celle prévue à titre de secrétaire d'élection.

**ARTICLE 12 RÉMUNÉRATION AUTRE**

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

**ARTICLE 13 REPAS**

Le personnel électoral affecté le jour du scrutin et le jour du vote par anticipation n'étant pas autorisé à quitter les lieux de votation, il est convenu que la Municipalité fournisse les repas comme suit:

- Jour du vote par anticipation : repas du soir et breuvages pour la journée payés par la Municipalité
- Jour du scrutin : repas du midi et du soir et breuvages pour la journée payés par la Municipalité

**ARTICLE 14 ABROGATIONS**

Le présent règlement remplace et rend nul et caduque tout règlement concernant ces objets.

**ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**9. POLITIQUES**

**9.1 Politique d'achat local**

Une politique d'achat local sera élaborée pour le prochain conseil.

**10. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES**

**2017-03-19**

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 113 306,73 \$ en référence aux chèques nos 201700129 à 201700198 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 75 248,98 \$.<sup>xiii</sup> Les salaires versés pour le mois précédent totalisent un montant de 26 312,68 \$.

ADOPTÉE

**11. CORRESPONDANCE**

**2017-03-20**

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

## **12. DIVERS**

### **12.1 La pochette d'accueil pour les nouveaux arrivants**

Yann Vallières demande à Madame Saint-Pierre, agente de développement, de rencontrer les commerçants pour mettre à jour la pochette d'accueil pour les nouveaux arrivants.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Un citoyen s'informe à propos des pochettes d'accueil pour les nouveaux arrivants. On demande aussi s'il est possible de continuer les démarches auprès du ministère des Transports pour améliorer la sécurité sur la rue Principale, spécialement pour le camp de jour qui sera mise sur pied à l'été 2017. Une pétition sur ce sujet sera disponible à la Coop Unimat et au Dépanneur d'Auckland, prochainement.

## **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2017-03-21**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

De clore la présente séance à 21 h 04 l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

**Yann Vallières, maire**

---

**Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe**

- 
- i Résolution et chèque envoyés le 2017-03-13
  - ii Chèque envoyés le 2017-03-13
  - iii Résolution envoyée par courriel le 2017-03-08
  - iv Résolution envoyée par courriel à Danielle Jean 2017-03-08
  - v Résolution envoyée par courriel à Danielle Jean 2017-03-08
  - vi Résolution et convention envoyé à René Patry au ministère de la Famille 2017-03-08
  - vii Résolution envoyée par courriel à Sylviane Marchand et Jean-Marc Doyon 2017-03-08
  - viii Inscription faite le 2017-03-08
  - ix Résolution envoyée par courriel à Sandra Bernier 2017-03-08 et retournée à Johanne Tardif le 23 mars
  - x Résolution envoyée à Martin Maltais 2017-03-08
  - xi Inscription faite le 2017-03-08
  - xii Résolution envoyée le 2017-03-14
  - xiii Chèques postés le 2017-03-09